

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Marché subséquent relatif au renouvellement de 200 licences
TrendAI Deep Security - Malware Prévention pour serveur à la société SCC**

N° : VA_DEC2026_581

Service : Direction des systèmes d'information

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

D'attribuer le marché subséquent n°24SI2603-003, relatif au renouvellement de 200 licences TrendAI Deep Security – Malware Prevention pour serveur, à la société SCC pour un montant global et forfaitaire de 4 418,40 € TTC (quatre mille quatre cent dix-huit euros et quarante centimes TTC). Cette attribution est prononcée en application de l'accord-cadre n°24SI2603 et conformément aux critères de choix définis lors de la mise en concurrence des titulaires.

La présente décision prend effet à compter de sa notification au titulaire. Les prestations seront exécutées selon les conditions fixées dans l'offre de la société et le cahier des charges du marché. Le règlement des sommes dues s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures régulières, après déduction éventuelle des pénalités de retard ou de défaut d'exécution prévues au contrat.

Imputation comptable : 2051 020 3300

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.5 Informatique

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 26 août 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229146-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 28 août 2026